

Compte-rendu de la rencontre
du Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord

Date : Mercredi 12 septembre 2018

Lieu : Salle de réunion de l'Édifice Fernand Cyr

Présences :

Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Véronique Déraspe, Société de conservation
Audrey Keating, CEDEC
Louis Fournier, Comité ZIP
Serge Bourgeois, MÎM
Sony Cormier, Chambre de Commerce des Îles
Michel Bonato, ATR
Daniel Gaudet, SADC

Michael Kesle, Plan A
David Robitaille, Plan A
Samson Vayssières, Valeco
Matthieu Monnier, Valeco
Benoit Rey, Valeco
Hugo Bouchard, Plan A
Gilbert Scantland, RIÉGÎM
Claude Richard, coordonnateur du Comité

Absences :

Jean-Étienne Solomon, MÎM
Marc-Olivier Massé, CERMIM
Sylvette Leblanc, CCEÉ (MÎM)
Véronique Chiasson, Développement social CJE

1. Ouverture de la réunion :

La réunion débute peu après 9 heures. On fait un tour de table pour permettre à l'équipe du projet (Plan A Infrastructure et Valeco Énergie Québec), la plupart présents pour l'occasion, de faire connaissance avec les membres du comité de liaison.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour :

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Suivi du compte-rendu de la rencontre du 21 juin :

Le compte-rendu est estimé conforme aux discussions ayant eu lieu lors de la rencontre du 21 juin dernier.

En suivi de la demande adressée par le Comité à Hydro-Québec à savoir que la Société publie un communiqué de presse relatif aux justificatifs économiques et écologiques du projet Dune-du-Nord dans le contexte éventuel du raccordement de l'archipel par câble sous-marin, Hydro-Québec a plutôt choisi d'accorder des entrevues aux médias à ce sujet et de communiquer ces considérations directement à la Régie de l'Énergie.

On rappelle que la réduction des GES de la centrale thermique de Cap-aux-Meules sera d'environ 13% par année, soit 17 000 tonnes équivalentes de CO₂ et que les économies de combustibles s'élèvent à quelque 26 millions de dollars, selon les estimations d'Hydro-Québec.

4. Nouvelles des membres :

On revient ici sur l'événement portes ouvertes dont la première rencontre a eu lieu hier soir à la Maison de la Culture de Havre-aux-Maisons. À l'aide de panneaux informatifs illustrant les différents aspects et étapes du projet, les représentants de Valeco, de Plan A et de la Régie intermunicipale ont répondu aux questions et commentaires d'une vingtaine de personnes qui ont assisté à l'événement.

Certains commentaires moins favorables au projet remettaient principalement en cause le choix du site retenu par la Municipalité en dépit du fait qu'il s'agisse d'un habitat floristique protégé.

On rappelle, que grâce à la collaboration des organismes environnementaux membres du Comité de liaison, les promoteurs ont défini un nouveau scénario d'implantation qui réduit de 92% les impacts sur le Corème de Conrad, de 60% les impacts sur l'Hudsonie Tomenteuse tout en diminuant de près de 60% la perte de superficie dans d'habitat floristique.

Par ailleurs, comme mesures de compensation, les promoteurs, en collaboration avec les groupes environnementaux, proposent d'acquérir et de protéger trois fois plus de superficies dans un habitat occupé par le Corème de Conrad ailleurs sur le territoire des Îles. Une première estimation des terrains concernés permettrait ainsi d'augmenter significativement l'habitat protégé du Corème de Conrad sur l'archipel.

Les informations concernant l'avancement du projet, les impacts environnementaux, ainsi que celles relatives aux impacts économiques du projet seront communiquées, chiffres à l'appui, dans un article du magazine Les Îles à paraître très prochainement.

Les membres du comité verront également à faire circuler ces informations via les réseaux de communications propres à leurs organismes.

5. Présentation du projet :

Les représentants de Valeco Énergie Québec et de Plan A Infrastructure et de la Régie présentent au comité une mise à jour des informations relatives au projet. L'essentiel de ces données apparaît sur les panneaux d'information présentés au public lors des événements portes ouvertes du 11 et du 12 septembre.

Une grande partie des informations étant déjà connue des membres du comité, on s'attarde surtout à la question de l'intégration du parc à son environnement. Les graphiques et les informations présentées illustrent bien les efforts que les promoteurs ont fait en vue d'atténuer au maximum les impacts sur le milieu naturel environnant. Les simulations visuelles présentées permettent de mieux apprécier l'impact des installations dans le paysage madelinot.

Au chapitre de la production énergétique, le calcul du productible et les vitesses de vent mensuelles confirment le caractère exceptionnel du potentiel éolien des Îles de la Madeleine avec un facteur d'utilisation estimé à 52% contre une moyenne de 35% sur le Québec en général.

Quant aux différentes étapes du projet, l'échéancier de réalisation se déroule comme prévu. Les demandes de certificats d'autorisation, en vertu de l'Article 22 de la LQE, se déclinent en trois volets, et se feront de façon progressive en fonction des différentes étapes d'avancement du projet. Le dossier pour l'obtention du premier CA qui concerne la construction des chemins et les aires de travail est déposé et le MDDELCC en entamera l'analyse dès que le décret gouvernemental relatif à l'Art. 19 de la LEMV aura été émis.

L'obtention des certificats d'autorisation et du décret gouvernemental tôt cet hiver est critique pour l'avancement du projet, car la période propice au levage des composantes des éoliennes est très courte et se situe de la mi-juillet à la fin d'août lorsque les vents sont relativement faibles, passé cette période, les vents pourraient être trop forts pour permettre la réalisation de certains travaux et le parc ne pourra pas être opérationnel pour le premier octobre 2019. On demande donc la collaboration des organismes du milieu pour qu'ils interviennent auprès des autorités concernées pour que les différentes autorisations puissent être émises dès que le nouveau gouvernement sera en place.

On souligne également que le contrat d'approvisionnement en électricité (CAE) et le contrat de raccordement signés le 8 juin avec Hydro Québec sont actuellement en analyse à la Régie de l'énergie, une décision est attendue au plus tard le 19 octobre.

Quelques commentaires et mémoires ont été soumis à la Régie de l'énergie par des organismes de consommateurs et des organismes environnementaux concernant la pertinence du projet dans le contexte de l'annonce par HQ d'une installation d'un câble sous-marin en 2025. En réponse à ces commentaires, HQ a soumis à la régie une évaluation des échéanciers de réalisation des différentes étapes de réalisation du câble et a fourni une estimation des économies réalisées selon les différents scénarios envisagés. HQ soulignait également qu'il faut prendre en compte l'impact immédiat qu'aura le parc éolien sur la diminution des GES émis pour la production d'électricité.

6. Les préoccupations et attentes du milieu :

On s'interroge sur les mesures qui seront prises advenant que le parc éolien cesse ses opérations avant ou la fin du contrat d'approvisionnement. Les promoteurs confirment qu'une clause du contrat d'approvisionnement prévoit que l'exploitant du parc provisionne à compter de la dixième année du contrat les sommes nécessaires à la démolition et à la remise en état du site.

De manière générale, les membres du comité se disent tout à fait satisfaits de l'évolution du projet et considèrent que les préoccupations qu'ils ont exprimées depuis le début ont été prises en compte adéquatement.

On recommande que les informations relatives au projet leur soient communiquées au fur et à mesure de l'évolution du projet de manière à ce qu'ils puissent mieux partager dans

leurs réseaux respectifs les informations pertinentes. On verra à instaurer un mécanisme à cet effet.

7. *Communication avec la communauté :*

Un article faisant état de l'avancement du projet paraîtra dans la prochaine édition du magazine Les Îles.

Considérant que les panneaux d'information présentés lors de l'événement d'hier et de la rencontre du 12 septembre à Grosse-Île contenaient beaucoup d'informations intéressantes et accessibles au grand public, on convient d'exposer les tableaux les plus pertinents dans le hall d'entrée de la Municipalité des Îles afin que les citoyens puissent en prendre connaissance. On pourrait le faire également du côté de Grosse-Île avec les panneaux produits en anglais ou en version bilingue.

8. *Varia*

Aucun point n'est discuté.

9. *Prochaine rencontre*

On prévoit une prochaine rencontre au mois de décembre, les membres en seront informés par les moyens habituels,

10. *Clôture de la réunion.*

La rencontre prend fin à 12 :00.